

GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

JEAN-BAPTISTE DJEBBARI SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DE LA MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, CHARGE DES TRANSPORTS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 4 octobre 2019 N° 824

Le Gouvernement et les collectivités des Hauts-de-France ont trouvé un accord sur le financement du Canal Seine-Nord Europe

Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, et Jean-Baptiste DJEBBARI, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire, en charge des Transports, ont été reçus ce vendredi 4 octobre par Xavier BERTRAND, président du Conseil régional des Hauts-de-France, en présence de Frans DESMEDT, vice-président du Conseil départemental de l'Oise, Jean-Claude LEROY, président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, Jean-René LECERF, président du Conseil départemental du Nord et Laurent SOMON, président du Conseil départemental de la Somme pour une réunion de travail consacrée au projet de Canal Seine-Nord Europe.

Les Ministres se félicitent de l'accord qui a été trouvé sur le financement du projet, qui contribuera à la dynamisation économique des territoires qu'il traverse et qui favorisera la transition écologique grâce au report du transport de marchandises de la route vers le fluvial.

Les termes de l'accord sont les suivants :

- Une contribution budgétaire de l'Etat d'1,1 Md€ sera versée à la société du Canal Seine-Nord Europe par l'Agence de financement des infrastructures de transport (AFITF). Un amendement au projet de loi de finances (PLF) pour 2020 sera présenté au Parlement pour la mobilisation de ressources additionnelles.
- Une contribution d'1,1 Md€ des collectivités territoriales pourra le cas échéant être financée au moyen d'un emprunt.
- S'agissant du reste à financer, l'Etat aidera à la mise en place de ressources à assiette locale pour financer la contribution d'équilibre, dont le montant sera garanti par les collectivités.

A ces contributions s'ajouteront les financements apportés par l'Union européenne au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), à hauteur de 50 % du montant des études et de 40 % du montant des travaux.

Les prochains échanges permettront de préciser le cadencement et les modalités concrètes des apports des différents financeurs.



A la demande des collectivités et de la société du Canal Seine-Nord Europe, un rescrit fiscal vient d'être accordé à la société, qui lui permettra de déduire la TVA qui lui est facturée.

Grâce à l'implication de tous les acteurs locaux et à la mobilisation de l'Etat, deux cent ans après l'inauguration du Canal de Saint-Quentin, la liaison de la Seine à l'Escaut va enfin voir le jour.

Contacts presse:

Cabinet de Gérald DARMANIN: 01 53 18 45 06 <u>presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr</u>
Cabinet de Jean-Baptiste DJEBARRI: 01 40 81 77 57 <u>secretariat.beyret@transports.gouv.fr</u>